



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication DETEC

Bundesamt für Raumentwicklung ARE
Programm Agglomerationsverkehr

Septembre 2019

Ordonnance du DETEC concernant le programme en faveur du trafic d'agglomération (OPTA)

Rapport sur les résultats de la procédure de consultation
(du 2 avril 2019 au 9 juillet 2019)

Table des matières

1.	Contexte	3
2.	Prises de position déposées	4
3.	Résultats de la procédure de consultation	4
3.1	Aperçu	4
3.2	Remarques générales	5
3.3	Propositions concernant les dispositions détaillées du projet OPTA	6
3.4	Propositions rédactionnelles	11
3.5	Propositions relatives au rapport explicatif.....	11
	Annexe : liste des destinataires et des participants	12
	Liste des abréviations.....	16

1. Contexte

Le 15 juin, respectivement le 14 septembre 2016, les Chambres fédérales ont adopté la modification de l'arrêté fédéral du 4 octobre 2006 concernant le crédit global pour le fonds d'infrastructure, respectivement de l'arrêté fédéral du 10 décembre 2012 sur le réseau des routes nationales. Par l'arrêté fédéral du 30 septembre 2016, elles ont créé le Fonds de durée illimitée pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Simultanément, elles ont adopté la loi fédérale du 30 septembre 2016 sur le fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération (LFORTA) ainsi que les modifications d'autres lois, notamment de la loi fédérale du 22 mars 1985 concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire et des autres moyens affectés à la circulation routières et au trafic aérien (LU-Min). L'adoption de la LFORTA a été liée à l'abrogation de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur le fonds d'infrastructure (LFinfr). La révision partielle de la Constitution fédérale découlant de l'arrêté fédéral sur la création du FORTA a été acceptée par le peuple et les cantons lors de la votation du 12 février 2017.

Après la création du FORTA, le Conseil fédéral a notamment révisé l'ordonnance du 7 novembre 2007 concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire et des autres moyens affectés à la circulation routière (OUMin). Ce faisant, il a édicté une norme de délégation qui autorise le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) à fixer les exigences requises pour les projets d'agglomération. Il a également délégué au DETEC la compétence de régler la procédure de dépôt et les critères d'examen des projets d'agglomération ainsi que les droits et obligations des organismes responsables (cf. art. 18a, al.3 OUMin). Cette norme de délégation sert notamment à ancrer dans une ordonnance les règles ayant des effets extérieurs qui étaient contenues jusqu'à présent dans les directives pour l'examen et le cofinancement des projets d'agglomération. Il a en outre déjà été annoncé que ces règles seraient reprises dans une ordonnance départementale. La création de bases juridiques adaptées aux niveaux de compétence sert la transparence et la sécurité juridique de tous les acteurs participant au programme en faveur du trafic d'agglomération.

L'ordonnance du DETEC concernant les délais et le calcul des contributions à des mesures dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération (OPTA) est entrée en vigueur le 1^{er} février 2018. Elle règle les délais de mise en œuvre et prévoit des dispositions sur les contributions fédérales forfaitaires pour les mesures des projets d'agglomération de troisième génération. Cette ordonnance sera complétée par de nouvelles directives en faveur des projets d'agglomération de quatrième génération. L'OPTA fait l'objet d'une révision totale en raison du grand nombre de nouvelles dispositions introduites. De plus, sa dénomination doit être adaptée à l'ampleur de sa nouvelle réglementation pour s'intituler : « Ordonnance concernant le programme en faveur du trafic d'agglomération (OPTA) ». L'entrée en vigueur de la révision totale de l'OPTA est prévue pour le 1^{er} février 2020 pour permettre une application de ses dispositions aux projets d'agglomération dès la quatrième génération.

La présente ordonnance sera précisée par les directives de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) pour le programme en faveur du trafic d'agglomération (DPTA). Celles-ci donneront des explications sur les exigences découlant des textes juridiques relatifs au programme en faveur du trafic d'agglomération ainsi que des précisions sur l'examen des projets d'agglomération par l'ARE.

Les cercles intéressés ont eu l'occasion de se prononcer sur le projet mis en consultation jusqu'au 9 juin 2019. Le présent rapport tient compte de toutes les prises de position qui ont été transmises dans les délais. Une procédure de consultation sur les DPTA a été menée en parallèle à la consultation sur l'OPTA.

2. Prises de position déposées

Au total, 113 invitations à participer à la consultation ont été envoyées. La commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N) a été consultée sur l'OPTA lors de sa séance du 3 septembre 2019 et la commission des transports et des télécommunications du Conseil des États (CTT-E) lors de sa séance du 19 août 2019. Au total, 73 prises de position ont été déposées. 26 cantons, 5 conférences cantonales, 11 responsables de projets d'agglomération, 5 partis politiques (sections et groupements régionaux inclus), 4 organisations nationales faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, 21 associations de transport ou organisations environnementales et 4 organisations nationales faîtières de l'économie ont déposé leur prise de position. La CTT-E a également déposé une prise de position. Deux participants (OW, motosuisse) ont expressément renoncé à donner leur avis.

Participants	Nombre de destinataires	Nombre de prises de position
Cantons (Conférence des gouvernements cantonaux incluse)	36	31
Responsables de projets d'agglomération	22	11
Partis politiques	13	5
Organisations nationales faîtières de communes, villes et de régions de montagne	3	4
Organisations nationales faîtières de l'économie	9	4
Commissions parlementaires	2	1
Associations de transport, organisations environnementales, autres	30	21
Total	115	73

Une liste détaillée des prises de position déposées se trouve en annexe du présent rapport.

3. Résultats de la procédure de consultation

3.1 Aperçu

La consultation sur l'OPTA a suscité un intérêt marqué. Les 73 prises de position déposées sont par la plupart très complètes et confirment l'importance de l'OPTA en tant qu'instrument établi entre-temps dans le domaine de la planification des transports et de l'aménagement du territoire dans les espaces urbanisés. Elles saluent le fait que les principales exigences soient réglées dans une ordonnance du département.

De nombreuses prises de position exigent des simplifications de fond et de forme et demandent de ne pas accroître encore les efforts entrepris pour l'élaboration de projets d'agglomération (voir ci-après 3.2 et 3.3). De plus, plusieurs propositions d'amélioration rédactionnelles ont été apportées (voir ci-après 3.4). Six propositions font référence au rapport explicatif (voir ci-après 3.5).

Deux prises de position (UDC Suisse et la Société suisse des entrepreneurs) rejettent l'ensemble du projet d'ordonnance. Une prise de position (LITRA) salue l'ensemble du projet.

Quelques participants ont lancé des propositions générales de politique des transports, des remarques ou des indications qui ne peuvent être prises en compte dans le cadre de la présente révision d'une ordonnance de département.

3.2 Remarques générales

Structure et lisibilité

20 participants (AG, AI, AR, BL, BS, FR, GL, GR, LU, SG, SH, SO, TG, UR, VS, ZG, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Groupe de travail plateforme d'échange, DTAP) demandent une amélioration de la structure et de la lisibilité de l'ordonnance. Ils déplorent notamment que la structure de l'OPTA ne corresponde pas aux directives (DPTA). De plus, la notion de « paysage » est utilisée de manière différente dans ces deux actes.

Efforts à entreprendre

Douze participants (AG, AI, BL, BS, JU, SO, SG, ZG, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Regio Wil, Groupe de travail plateforme d'échange) font observer que les efforts financiers, administratifs et en personnel pour l'élaboration d'un projet d'agglomération sont très élevés et que la présente révision partielle les accroît encore. Ils demandent de réexaminer l'ordonnance afin de réduire sensiblement ces efforts.

Prise en compte de particularités spécifiques aux agglomérations

Six participants (AR, GL, UR, VS, Agglomération Brigue/Viège/Naters, CGCA) souhaiteraient que l'évaluation des mesures tienne compte des particularités spécifiques aux agglomérations. Le canton de Nidwald propose en outre la création d'un catalogue d'exigences simplifié pour les agglomérations atteignant une certaine taille. Trois participants (SAB, Groupe de travail Région de montagne, PDC) déplorent que les petites agglomérations soient systématiquement défavorisées par ces critères uniformes et proposent la création de catégories de grandeur des agglomérations. Six participants (Amis de la nature, Pro Velo, PUSCH, SES, VCS, WWF) estiment par contre que la part de financement mise à disposition des agglomérations petites et moyennes a été trop importante durant les générations antérieures.

Collaboration entre la Confédération et les agglomérations

Dans six prises de position (AR, GL, UR, VS, Agglomération Brigue/Viège/Naters, CGCA), il est demandé de renforcer les échanges entre la Confédération et les agglomérations. Au niveau de l'ordonnance, il faudrait déjà ancrer le fait que les cantons et les agglomérations soient intégrés à l'élaboration des directives.

Relation entre le plan directeur et le projet d'agglomération

Quatre participants (SO, VD, VS, Agglomération Brigue/Viège/Naters) suggèrent que le périmètre de l'agglomération soit dans certains cas fixé dans le plan directeur cantonal. De plus, trois prises de position (SH, ZG, Agglomération Brigue/Viège/Naters) demandent que les exigences cantonales servent d'échelle d'appréciation pour l'appréciation des mesures d'urbanisation. Il ne faudrait pas prévoir d'exigences pour ce qui va au-delà des plans directeurs cantonaux.

Prise en compte des aspects environnementaux

Dix prises de position (Swiss Cleantech, Pro Bahn, Pro Velo, Amis de la nature, PUSCH, SES, VCS, Vert'libéraux, Les Verts suisses, PS) demandent une plus grande prise en compte des aspects environnementaux. Les projets d'agglomération devraient avoir pour objectif premier le transfert du trafic individuel motorisé aux transports publics et à la mobilité douce (vélo/marche à pied).

Inversement, trois participants (economiesuisse, routesuisse, Centre Patronal) proposent une répartition des moyens financiers orientée sur la demande actuelle et future de transports. De plus, le Centre Patronal demande que davantage de moyens financiers soient insufflés dans le TIM. Infra Suisse rejette de façon générale l'introduction de mesures supplémentaires dans les domaines du paysage, de la nature et de l'environnement. Le canton de Zoug souhaite supprimer de l'OPTA (et des projets d'agglomération) les domaines du paysage et de l'environnement.

Autres propositions générales

Trois participants (economiesuisse, routesuisse, WKBL) souhaitent que l'ARE publie une vue d'ensemble des problèmes liés à chaque génération.

Deux prises de position (SG, Regio Wil) proposent d'introduire la possibilité de changer des mesures dans l'ordonnance et de les régler de façon détaillée dans les directives.

De façon générale, l'UDC refuse le financement de projets étrangers et de projets ferroviaires.

L'agglomération Saint-Gall-Lac de Constance demande de revoir le mécanisme de fixation du taux de contribution.

Le canton de Nidwald propose également de cofinancer, dans certaines circonstances, les mesures du domaine du paysage.

L'Union syndicale suisse souhaite que le Conseil fédéral traite la question de savoir s'il y a suffisamment de ressources disponibles pour procéder à l'examen des projets d'agglomération.

3.3 Propositions concernant les dispositions détaillées du projet OPTA

Article 1, Mesures

Alinéa 1 : Pro Bahn demande que les projets d'agglomération contiennent obligatoirement des mesures environnementales. Le canton du Tessin suggère que les mesures de transport qui ne sont pas cofinancées par la Confédération (let. b) ne soient mentionnées que de manière facultative dans les projets d'agglomération.

Alinéa 2 : Sept participants (economiesuisse, routesuisse, TCS, WKBL, Infra Suisse, Union syndicale Suisse, Centre Patronal) souhaitent qu'il soit indiqué pour chaque mesure les « conséquences sur la capacité de transport et la fluidité du trafic ». Swiss Cleantech suggère d'introduire dans l'ordonnance un contrôle d'opportunité pour les « mesures de transport de grande ampleur ». Deux prises de position (SAB, Groupe de travail régions de montagne) proposent que l'ordonnance exige la « preuve que la mesure n'est pas financée par d'autres instruments ».

Article 3, Cohérence

En général : Le canton de Nidwald propose de ne garantir la cohérence que de façon générale pour les projets d'agglomération (par ex. au niveau des stratégies partielles) et non pas pour chaque mesure d'infrastructure de transport.

Alinéa 1 : Sept participants (AR, GL, UR, SZ, VS, Agglomération Brigue/Viège/Naters, CGCA) souhaitent garantir que les projets d'agglomération avec une lacune dans la continuité des générations et portant sur des points forts ayant fait l'objet d'un accord dans le cadre des entretiens d'état des lieux avec la Confédération ne soient pas pénalisés lors de l'appréciation. Le canton de Schwyz souhaite que la cohérence entre les générations ne soit appréciée qu'à partir de la 3^e génération.

Alinéa 2 : Dans 20 prises de position (AG, AI, AR, BE, BL, BS, LU, SH, SO, SG, VS, ZG, ZH, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Regio Wil, Groupe de travail plateforme d'échange, UVS, PDC) il est demandé de compléter l'ordonnance par un alinéa qui prévoit que les projets d'agglomération, notamment la vision d'ensemble relative au développement souhaité de l'urbanisation et des transports, constituant le fondement premier des planifications nationales (notamment les programmes de développement stratégiques PRODES pour les routes nationales et pour l'infrastructure ferroviaire). L'Association des communes suisses souligne que la cohérence entre les programmes PRODES pour les routes nationales et l'infrastructure ferroviaire ne peut pas être déléguée au niveau des projets d'agglomération car elle fait partie des projets de la Confédération. Elle propose en outre de compléter l'ordonnance pour que le niveau communal soit obligatoirement intégré aux processus liés aux projets d'agglomération.

Article 4, Exigences de base

Lettre a : Neuf participants (AG, BL, BS, SO, SG, ZG, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Visège/Naters, Groupe de travail Plateforme d'échange) demandent de biffer la « la possibilité de participation suffisante ». Pro Bahn propose d'apporter une précision à cette disposition. L'USS soutient explicitement cette disposition.

Lettre b : Le canton de Zoug demande de supprimer « le paysage inclus ». La CDPNP et Mobilité piétonne Suisse souhaitent que cet article soit maintenu tel quel, « même si d'autres propositions de tiers sont présentées ». L'UTP souhaiterait que le trafic marchandises soit explicitement mentionné dans cette disposition.

Article 5, Avant-projet

En général : Neuf prises de position (AG, BL, BS, SO, SG, ZG, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Groupe de travail Plateforme d'échange) exigent une clarification relative aux exigences concernant exclusivement les mesures A. De plus, l'ordonnance ou les directives devraient clairement montrer que la TVA est indiquée ou non dans le montant de 40 millions de francs.

Alinéa 1 : 13 participants (AG, AR BE, BL, BS, SO, SG, ZG, ZH, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Groupe de travail Plateforme d'échange, IGöV Zurich) demandent que la valeur-seuil reste maintenue à 100 millions de francs. Si cette valeur-seuil est abaissée comme prévu à 40 millions de francs, l'ordonnance devrait prévoir pour le moins la possibilité d'extension du délai pour la remise de l'avant-projet.

Alinéa 2 : Il conviendrait de supprimer la notion « d'analyse de rentabilité » qui ne convient pas ; les avant-projets sont à préparer selon les règlements et les normes de la SIA. Neuf participants (AG, BL, BS, SO, SG, ZG, Agglo Basel, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Groupe de travail Plateforme d'échange) proposent de supprimer la lettre b et d'intégrer les « coûts d'exploitation et d'entretien » à la lettre a. Les indications relatives à la viabilité financière ne sont pas indispensables. Selon Swiss Cleantech, une analyse de rentabilité n'est pas suffisante, il faudrait obligatoirement un contrôle d'opportunité.

Article 6, Parties d'un projet d'agglomération

Lettre b : Le canton de Saint-Gall et la Région Wil proposent d'ajouter un point (chiffre 5) : « une fiche de documentation pour chaque mesure relative aux planifications nationales dans le domaine des transports qui sont liées aux mesures selon le chiffre 2 et dont le financement est assuré. »

Lettre b, chiffre 4 : 10 participants (AG, BL, BS, SG, SO, ZG, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Groupe de travail Plateforme d'échange, CTT-E) proposent de modifier la formulation de la manière suivante : « [...] les mesures des planifications nationales en Suisse et dans les régions limitrophes voisines dans le domaine des transports [...] »

Article 7, Partie principale

En général : L'Union suisse des paysans demande que les lettres a à d comportent la mention des « terres cultivables » pour tenir compte de la pression croissante sur les terres cultivables et contrer cette tendance. Dix participants (AG, BL, BS, SO, SG, ZG, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Regio Wil, Groupe de travail Plateforme d'échange) exigent la suppression du mot « paysage » dans l'ensemble de l'article 7. La CDPNP et Mobilité piétonne Suisse souhaitent au contraire que cet article soit maintenu tel quel « même si d'autres propositions de tiers sont présentées. »

Alinéa 1 : Neuf participants (AG, BL, BS, SG, SO, ZG, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Groupe de travail Plateforme d'échange) proposent d'adapter cet alinéa pour que le résultat de la procédure de participation au sens de l'article 4, lettre a puisse figurer dans la partie principale du rapport. Le canton de Berne demande de supprimer le mot « environnement » à la lettre a. Le bpa souhaiterait que la lettre d soit complétée d'une « stratégie

partielle pour les infrastructures et la sécurité des transports pour tous les usagers ». Le Groupement suisse pour les régions de montagne et le Groupe de travail des régions de montagne proposent une nouvelle lettre f prévoyant une : « description comment les mesures servent à l'accessibilité des espaces environnants. »

Alinéa 3 : 14 participants (AR, BE, GL, GR, SG, SO, UR, VS, ZG, Frauenfeld, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Obersee, Groupe de travail Plateforme d'échange, CGCA) demandent la suppression pure et simple de cette disposition car les exigences techniques ne doivent pas se trouver dans une ordonnance ; de plus, les données cartographiques ne sont pas judicieuses partout. Le canton de Berne et la CCGEO émettent d'autres demandes concernant les géodonnées.

Article 8, Indicateurs de monitoring et de controlling

En général : 13 participants (AR, BE, FR, GL, GR, SG, UR, VS, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Obersee, Regio Wil, CGCA, TCS) demandent la suppression pure et simple de l'ensemble de l'article car les efforts à entreprendre sont trop importants, n'occasionnent pas de plus-value pour l'agglomération et que cette méthode est de façon générale lacunaire. Six participants (BE, SG, SO, ZG, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Groupe de travail Plateforme d'échange) souhaitent que cette méthode soit réexaminée avec les cantons.

Alinéa 1 : Sept participants (AG, BE, SG, ZG, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Agglomération Saint-Gall-Lac de Constance, Groupe de travail Plateforme d'échange) proposent de renoncer à la formulation de valeurs cibles quantitatives et de les remplacer par des affirmations qualitatives.

Alinéa 2 : Quatre participants (CDPNP, USS, Swiss Cleantech, Les Verts suisses) souhaitent que les indicateurs relatifs à l'environnement, au paysage et à la mobilité douce soient repris dans le catalogue. Trois participants (GR, VS, Agglomération Brigue/Viège/Naters) demandent la suppression de cet alinéa. Un participant (Centre Patronal) demande qu'un indicateur soit indiqué pour la fluidité du trafic. Plusieurs participants demandent également une modification de divers indicateurs. Neuf participants (AG, BL, BS, SG, SO, ZG, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Groupe de travail Plateforme d'échange) proposent de supprimer la « densité des zones d'habitation, mixtes et centrales bâties ».

Article 9, Dépôt

Alinéa 1 : Neuf participants (AG, BL, BS, SG, SO, ZG, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Groupe de travail Plateforme d'échange) suggèrent que l'ARE notifie la date de dépôt des projets d'agglomération « immédiatement après la transmission de la génération précédente ».

Alinéa 2 : Dans neuf prises de position (AG, BL, BS, SG, SO, ZG, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Groupe de travail Plateforme d'échange), il est demandé de revenir à la version précédente ou de supprimer cette disposition.

Article 10, Offices fédéraux participants

Dix participants (AG, BL, BS, SG, SO, ZG, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Regio Wil, Groupe de travail Plateforme d'échange) aimeraient clarifier dans l'ordonnance que la direction de l'examen incombe à l'ARE. Quatre participants (economiesuisse, routesuisse, TCS, WKBL) proposent en revanche de modifier la formulation « l'ARE consulte [les autres offices fédéraux] » par « l'ARE travaille en collaboration [avec d'autres offices fédéraux] ». Le Bureau de prévention des accidents (bpa) souhaiterait être associé au processus d'examen.

Article 11, Examen préliminaire

En général : Onze participants (AG, BE, BL, BS, SG, SO, ZG, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Regio Wil, Groupe de travail Plateforme d'échange) demandent de revenir à une version précédente. La disposition selon laquelle l'ARE ne poursuit pas l'examen du projet d'agglomération si les indications manquantes ne sont pas transmises dans le délai prévu car « une évaluation judicieuse n'est ainsi pas possible » (alinéa 3) suscite des critiques.

Alinéa 2 : Quatre participants (NW, SH, TI, cuvette de Schwyz) demandent de prolonger le délai de transmission des indications manquantes à 28 jours au moins.

Alinéa 3 : Dans 18 prises de position (AG, AI, AR, BE, BL, BS, GL, LU, SG, SH, SO, ZG, Agglo Bâle, Agglomération de Brigue/Viège/Naters, Regio Wil, Groupe de travail Plateforme d'échange, DTAP, CGCA) il est demandé que l'ordonnance prévoit que la décision de l'ARE de ne pas poursuivre l'examen d'un projet d'agglomération puisse être contestée dans le cadre d'une décision sujette à recours.

Article 12, Examen des exigences de base

Cet article a suscité des demandes analogues à celles exprimées au sujet de l'article 11 : retour à une version antérieure (notamment, la suppression de « et qu'une évaluation judiciaire n'est ainsi pas possible »), prononciation d'une décision sujette à recours.

Article 13, Évaluation des mesures

Alinéa 2 : 20 participants (AG, AI, BL, BS, FR, LU, SG, SH, SO, ZG, VS, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Frauenfeld, Regio Wil, Groupe de travail Plateforme d'échange, DTAP, l'Association des communes suisses, UVS, HKBB) demandent de prévoir pour les projets de grande envergure une échelle d'évaluation appropriée. Le canton de Zurich souhaiterait que ces mesures soient évaluées indépendamment du montant des investissements.

Alinéa 3 : Le canton de Fribourg suggère que les changements de priorisation des mesures se déroulent dans le cadre de discussions spécialisées et en accord avec les organismes responsables.

Article 14, Évaluation du projet

En général : Neuf participants (Amis de la nature, Pro Bahn, Pro Velo, PUSCH, SES, VCS, WWF, Les Verts suisses, PS) demandent que les coûts soient évalués compte tenu des coûts externes. economiesuisse et routesuisse souhaitent que l'OPTA mentionne expressément la prise en compte des coûts de réinvestissement, d'entretien et d'exploitation. Le canton de Fribourg plaide pour un examen plus qualitatif que quantitatif. Le WWF souhaite que tous les investissements dans l'infrastructure de transport soient examinés en fonction de leurs perspectives d'avenir. economiesuisse propose de compléter l'ordonnance de sorte que l'évaluation porte sur la focalisation des projets d'agglomérations sur l'augmentation de l'attractivité économique.

Alinéa 1 : Onze participants (AG, BL, BS, SG, SO, ZG, ZH, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Regio Wil, Groupe de travail Plateforme d'échange) demandent une évaluation des projets d'agglomération indépendante des coûts. Trois participants suggèrent d'intégrer des critères supplémentaires d'évaluation dans l'ordonnance, notamment : « l'occupation de surface par usager des transports » (WWF) ou « les conséquences sur la capacité de transport et la fluidité du trafic » (economicsuisse, routesuisse).

Alinéa 2 : Huit participants (Amis de la nature, Pro Bahn, Pro Velo, PUSCH, SES, VCS, Les Verts suisses, PS) demandent d'ajouter aux critères déjà énoncés concernant l'utilité du projet (efficacité globale sur les transports, urbanisation, le paysage inclus, l'environnement) les effets sur la consommation d'énergie et les émissions de CO2 ainsi que le transfert modal au profit des transports publics. Dix participants (AG, BL, BS, SG, SO, ZG, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Regio Wil, Groupe de travail Plateforme d'échange) souhaitent une plus grande transparence concernant l'évaluation quantitative des mesures d'urbanisation et une différenciation de l'évaluation par rapport aux mesures de transport.

Alinéa 4 : Six prises de position (SG, SG, ZH, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Regio Wil, Groupe de travail Plateforme d'échange) proposent que l'évaluation quantitative de l'état de la mise en œuvre soit effectuée seulement pour la génération précédente ; il faudrait renoncer à l'intégration de la 1^e et 2^e générations.

Article 15, Rapport d'examen

Dans 18 prises de position (AG, AI, AR, BE, BL, BS, GL, LU, SG, SH, SO, ZG, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Regio Wil, Groupe de travail Plateforme d'échange, DTAP, CGCA) il est demandé de prévoir dans l'ordonnance que les résultats de l'examen puissent être contestés dans le cadre d'une décision sujette à recours.

Article 16, Plafond des coûts d'investissement

Deux participants (FR, UVS) plaident pour que l'on fixe un plafond à 10 millions de francs (et non pas 5 millions de francs) pour les mesures bénéficiant de contributions fédérales forfaitaires. Pro Bahn demande d'indexer les contributions forfaitaires.

Article 17, Calcul

En général : Dix participants (AG, BL, BS, SG, SO, ZG, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Groupe de travail Plateforme d'échange, Regio Wil) déplorent que le présent projet ne clarifie pas la gestion des contributions fédérales forfaitaires et qu'il ne prévoit notamment pas si les agglomérations ont une marge de manœuvre pour répartir les contributions forfaitaires. Ils suggèrent par conséquent l'ajout d'un alinéa supplémentaire clarifiant ce point.

Alinéa 1 : Onze participants (AG, BE, BL, BS, SG, SO, ZG, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Regio Wil, Groupe de travail Plateforme d'échange) demandent que les coûts par unité de prestations soient différenciés afin d'être le cas échéant échangeables.

Alinéa 4 : L'agglomération de La Chaux-de-Fonds demande la suppression de cet alinéa.

Article 18, Début d'exécution d'un projet de construction

Alinéa 1 : Au total, 25 participants (AG, AI, AR, BL, BS, LU, NW, SG, SH, SO, TI, VS, ZG, ZH, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Viège/Naters, La Chaux-de-Fonds, Regio Wil, Obersee, RUN, Groupe de travail Plateforme d'échange, DTAP, l'Association des communes suisses, HKBB, UVS) demandent de rallonger les délais de mise en œuvre, en présentant diverses propositions pour la durée concrète des délais (au minimum : prolongation de cinq ans ; au maximum : prolongation à six ans et trois mois). Il est également demandé à diverses reprises que le délai court non pas dès l'adoption de l'arrêté fédéral, mais à la fin de l'année qui suit l'arrêté fédéral. Dans 20 prises de position (AG, AR, FR, GR, LU, SG, SH, TG, UR, VS, ZG, Agglomération Saint-Gall-Lac de Constance, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Frauenfeld, La Chaux-de-Fonds, Regio Wil, RUN, DTAP, CGCA, Association des communes suisses) il est demandé qu'une mesure soit considérée comme « mise en œuvre » dès que l'accord de financement a été signé.

Alinéa 2 : Le canton de Schaffhouse aimerait que l'on clarifie s'il est possible de prolonger le délai en cas de saut d'une génération.

Alinéa 4 : Sept participants (SG, NW, SZ, La Chaux-de-Fonds, Regio Wil, RUN, Schwyz) demandent de supprimer cet alinéa.

Article 19, Exigences requises pour les mesures significatives pour le plan directeur

11 participants (AG, BL, BS, SG, SO, VS, ZG, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Regio Wil, Groupe de travail Plateforme d'échange) demandent que les exigences soient abaissées : la catégorie « coordination réglée » devrait intervenir après la signature de l'accord de prestation, pour les mesures de transport, la décision du canton quant à la coordination réglée devrait suffire. Six participants saluent explicitement ces exigences (Amis de la nature, PUSCH, Pro Velo, SES, VCS, WWF).

Article 20, Obligation d'informer

L'UVS et l'Association des communes suisses exigent que l'ARE rédige et publie des « Directives techniques pour la formulation correcte des projets d'agglomération pour les groupes d'aménagement régionaux, les villes et les communes ».

Article 21, Exécution

Pour 11 participants (AG, BL, BS, SG, SO, VS, ZG, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Regio Wil, Groupe de travail Plateforme d'échange) cet article devrait régler explicitement le fait que l'ARE est en mesure de publier des directives sur l'examen des projets d'agglomération. Les cantons et les organismes responsables devraient être associés à l'élaboration de ces directives.

3.4 Propositions rédactionnelles

22 propositions rédactionnelles au total ont été formulées pour clarifier les notions, améliorer la structure et accroître la lisibilité des dispositions. Nous ne présentons ci-après que les propositions qui ont été soutenues par plusieurs participants.

Article 1

Alinéa 3 : 10 participants (AG, BL, BS, SG, SO, ZG, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Regio Wil, Groupe de travail Plateforme d'échange) proposent la formulation suivante pour cet alinéa : « S'il s'agit d'une mesure d'infrastructure de transport (mesure singulière) à l'étranger, il importe d'indiquer si l'on peut en attendre une utilité déterminante en Suisse dans le cadre de son efficacité globale pour l'agglomération ».

Alinéa 4 : 9 participants (AG, BL, BS, SG, SO, ZG, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Groupe de travail Plateforme d'échange) demandent de supprimer cet alinéa et d'intégrer les indications relatives aux délais à l'article 1, alinéa 1.

Article 2

6 participants (BE, Fr, SG, ZG, Agglomération Brigue/Viège/Naters) demandent de remplacer le mot « adoption » par « décision ».

Article 9

10 participants (AG, BL, BS, SG, SO, ZG, Agglo Bâle, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Regio Wil, Groupe de travail Plateforme d'échange) demandent de déplacer cet article à la fin du 1er paragraphe « Exigences requises pour les projets d'agglomération ».

Article 14

Alinéa 5 : Six participants (SG, ZG, ZH, Agglomération Brigue/Viège/Naters, Regio Wil, Groupe de travail Plateforme d'échange) demandent de préciser ce qu'il faut entendre par « des projets d'agglomération correspondants ».

3.5 Propositions relatives au rapport explicatif

Quatre participants (DTAP, VS, GR, SG) demandent d'utiliser le terme « paysage » de manière uniforme et d'expliquer son importance dans le rapport explicatif.

Le Groupe de travail « Plateforme d'échange Confédération-cantons », GR, VS et la CGCA demandent d'explicitier dans le rapport explicatif comment se fait l'évaluation des projets d'agglomération qui ont sauté une génération, notamment concernant la cohérence du contenu, afin de garantir que ces agglomérations ne seront pas défavorisées par la lacune créée.

Trois participants (CGCA, Obersee, GR) demandent d'expliquer dans le rapport explicatif comment la Confédération s'y prend pour évaluer les projets d'agglomération qui sont focalisés sur un point fort et donc ne peuvent pas couvrir toutes les thématiques de deux générations de projets d'agglomération.

economiesuisse et routesuisse souhaitent une adaptation du texte page 10 afin d'accorder plus de poids au transport de marchandises.

Le canton de FR propose de supprimer la référence au Projet de territoire Suisse, page 10 ; il demande par ailleurs une description plus précise de « l'utilisation de matériel roulant spécifique destiné à la desserte fine », dont il est question à la page 3.

Annexe : liste des destinataires et des participants

1. Cantons

Destinataires	Prises de position déposées ? (X=oui)
Conseil d'État du canton de Zurich	X
Conseil-exécutif du canton de Berne	X
Conseil d'État du canton de Lucerne	X
Landammann et Conseil d'État du canton d'Uri	X
Conseil d'État du canton de Schwyz	X
Conseil d'État du canton d'Obwald	A renoncé
Landammann et Conseil d'État du canton de Nidwald	X
Conseil d'État du canton de Glaris	X
Conseil d'État du canton de Zoug	X
Conseil d'État du canton de Fribourg	X
Conseil d'État du canton de Soleure	X
Conseil d'État du canton de Bâle-Ville	X
Conseil d'État du canton de Bâle-Campagne	X
Conseil d'État du canton de Schaffhouse	X
Conseil d'État du canton d'Appenzell Rhodes extérieures	X
Landammann du canton d'Appenzell Rhodes intérieures	X
Conseil d'État du canton de Saint-Gall	X
Conseil d'État du canton des Grisons	X
Conseil d'État du canton d'Argovie	X
Conseil d'État du canton de Thurgovie	X
Conseil d'État du canton du Tessin	X
Conseil d'État du canton de Vaud	X
Conseil d'État du canton du Valais	X
Grand Conseil et Conseil d'État du canton de Neuchâtel	X
Conseil d'État du canton de Genève	X
Gouvernement jurassien	X

2. Conférences cantonales

Destinataires	Prises de position déposées ?
Conférence des gouvernements cantonaux CDC	
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), avec la plateforme d'échange cantons-Confédération	X
Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics	
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	
Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS)	
Conférence des directrices et directeurs de la sécurité des villes suisses (CDSVS)	
Nordwestschweizer Regierungskonferenz (NWRK)	
Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA)	X
Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC)	

3. Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale

Destinataires	Prises de position déposées ?
Parti bourgeois-démocratique suisse (PBD)	
Parti démocrate-chrétien (PDC)	X
Parti chrétien-social d'Obwald csp-ow	
Christlichsoziale Volkspartei du Haut-Valais	
Parti évangélique suisse (PEV)	
Parti libéral-radical (PLR)	
Parti des Verts de Suisse (Les Verts suisses)	X
Vert'libéraux	X
Lega dei Ticinesi (Lega)	
Mouvement Citoyens Romand (MCR)	
Parti suisse du travail (PST)	
Union démocratique du centre (UDC)	X
Parti socialiste suisse (PS)	X

4. Organisations nationales faitières de communes, villes et régions de montagne

Destinataires	Prises de positions déposées ?
Association des communes suisses (ACS)	X
Union des villes suisses (UVS)	X
Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)	X

5. Organisations nationales faitières de l'économie

Destinataires	Prises de positions déposées ?
economiesuisse	X
Union suisse des arts et métiers (usam)	X
Union patronale suisse	
Union suisse des paysans (USP)	X
Association suisse des banquiers	
Union syndicale suisse (USS)	X
Société suisse des employés de commerce	
Travail.Suisse	

6. Organismes responsables et autres participants aux projets d'agglomération

Destinataires	Prises de position déposées ?
Agglomération Brigue-Viège-Naters/Brigue-Glis	X
Agglomération de Delémont	X
Agglomération de Fribourg	
Agglomération de Saint-Louis	
Projet d'agglomération de Bâle	X
Projet d'agglomération cuvette de Schwyz	X
Agglo Obersee	X
Agglo Valais central	
Association Réseau urbain neuchâtelois	X
Commune de Martigny	

Agglo Kreuzlingen-Constance	
Commune de Bulle	
Organisme Intercantonal de Développement du Chablais	
Région Appenzell AR – Saint-Gall – Agglomération Saint-Gall-Lac de Constance	X
Regio Frauenfeld	X
Regio Wil	X
Association de l'agglomération de Schaffhouse	
Verein Agglomeration Werdenberg-Liechtenstein	
Baden Regio	
Bureau d'agglomération AggloY	
Groupement local de coopération transfrontalière Grand Genève (GLCT)	X (aucune demande quant à l'OPTA)
Verein St. Galler Rheintal	

7. Commissions parlementaires

Commission des transports et des télécommunications du Conseil national	
Commission des transports et des télécommunications du Conseil des États	X

8. Associations de transports, organisations environnementales et autres

Destinataires	Prises de positions déposées ?
Association Transport et Environnement (ATE)	
Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA)	
Automobile Club de Suisse (ACS)	
Auto-Suisse	
constructionsuisse	
Bureau de prévention des accidents (bpa)	X
Centre Patronal	X
e'mobile	
EspaceSuisse	
Mobilité piétonne Suisse	X
ci-motardsch	
Infra suisse	X
Les Routiers Suisses	
LITRA Service d'information pour les transport publics	X
motosuisse	A renoncé
Pro Velo Suisse	X
Road Cross Suisse	
Fédération suisse des avocats (FSA)	
Schweizerischer Auto- und Motorradfahrer Verband (SAM)	
Fédération professionnelle suisse pour la sécurité routière (SISTRA)	
Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA)	
Association suisse du transport (ASTAG)	X
Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils (usic)	X
Société des chefs des polices des villes de Suisse	
Fédération routière suisse (FRS)	
Swiss eMobility	
Touring Club Suisse (TCS)	X
Verkehrs-Club der Schweiz (VCS)	X

Association des entreprises électriques suisses (AES)	
WWF Suisse	X
Société suisse des entrepreneurs (SSE)	X

9. Participants spontanés

Destinataires
Groupe de travail Régions de montagne
Chambre de commerce des deux Bâle (hkbb)
Chambre économique de Bâle-Campagne (WKBL)
La Chaux-de-Fonds
Conférence des services cantonaux de géoinformation (CCGEO)
Conférence des chefs des services cantonaux de la nature et du paysage (CDPNP)
IG öffentlicher Verkehr Schweiz, section de Zurich (IGöV Zurich)
Amis de la nature Suisse
Pro Bahn
Praktischer Umweltschutz Schweiz (PUSCH)
Fédération routière suisse (FRS ; routesuisse)
Fondation suisse de l'énergie (SES)
Swiss Clean Tech

Liste des abréviations

AG	Canton d'Argovie
AI	Canton d'Appenzell Rhodes intérieures
Initiative des Alpes	Association pour la protection des régions alpines contre le trafic de transit
AR	Canton d'Appenzell Rhodes extérieures
ASTAG	Association suisse du transport
ATA	Associazione traffico e ambiente Sezione della Svizzera italiana
BE	Canton de Berne
bpa	Bureau de prévention des accidents
PBD	Parti bourgeois-démocratique suisse
BL	Canton de Bâle-Campagne
DTAP	Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement
BS	Canton de Bâle-Ville
CP	Centre Patronal
PDC	Parti démocrate-chrétien de Suisse
FR	Canton de Fribourg
FRS	routesuisse – Fédération routière suisse
GE	Canton de Genève
GL	Canton de Glaris
Vert'libéraux	Verts libéraux de Suisse
Les Verts suisses	Parti vert de Suisse
hkbb	chambre de commerce des deux Bâle
IGöV Zürich	IG öffentlicher Verkehr Schweiz, Section de Zurich
JU	Canton du Jura
CDPNP	Conférence des chefs des services cantonaux de la nature et du paysage
CTT-N	Commission des transports et des télécommunications du Conseil national
CTT-E	Commission des transports et des télécommunications du Conseil des États
CCGEO	Conférence des services cantonaux de géoinformation
LU	Canton de Lucerne
NE	Canton de Neuchâtel
NW	Canton de Nidwald
OW	Canton d'Obwald
PUSCH	Praktischer Umweltschutz Schweiz
CGCA	Conférence gouvernementale des cantons alpins
RUN	Association Réseau urbain neuchâtelois
SAB	Groupement suisse pour les régions de montagne
SSE	Société suisse des entrepreneurs
USP	Union suisse des paysans
SES	Fondation suisse de l'énergie
SG	Canton de Saint-Gall
USS	Union syndicale suisse
SH	Canton de Schaffhouse
SO	Canton de Soleure
PS	Parti socialiste suisse
UVS	Union des villes suisses

UDC	Union démocratique du centre
SZ	Canton de Schwyz
TG	Canton de Thurgovie
TI	Canton du Tessin
UR	Canton d'Uri
UTP	Union des transports publics
USIC	Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils
VCS-ATE	Association Transports et Environnement
VD	Canton de Vaud
VS	Canton du Valais
ZG	Canton de Zoug
ZH	Canton de Zurich